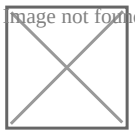

Chambre inférieure à 9m2

Par **Ericpeche**, le **15/03/2021** à **16:38**

Bonjour et merci à l avance.

Mes enfants sont obligés de quitter leur logement car la locataire les harcèle. Courrier à l appui.

Elle harcèle tout le monde.

J ai un doute concernant la chambre de mon petit fils. Elle est inférieure à 9m2.

Or sur le plan elle est notée chambre.

Cette pièce n a pas de volets. Les anciens locataires s en servaient de dressing.

Quelles conséquences pour la propriétaire ?

Nous sommes passés par une agence qui ne s occupe de rien. Et sur les plans : aucune superficie de noter.

Merci énormément et très belle journée et surtout merci.

Par **Visiteur**, le **15/03/2021** à **21:15**

Bonsoir,

Difficile de vous aider car la situation telle que vous l'expliquez est un imbroglio.

Vous dites que vos enfants doivent quitter le logement suite au harcèlement de la locataire.

Vos enfants habitent le logement? il y a une autre locataire? colocation?

Quel rapport avec la chambre de votre petit-fils de 9m2?

Quant aux conséquences pour la propriétaire; par rapport à vos enfants? votre petit-fils? les

conséquences par rapport à quelle situation? le harcèlement? la chambre de 9m2?

Cordialement,

Phiphi

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés